



LE DEMANDEUR

Nom et prénom :

Nom de la rédaction :

Coordonnées

Mail :

Téléphone :

LA DEMANDE DE REPORTAGE

Type de reportage :

Écrit Photo Audio Vidéo

Objet du reportage :

(joindre un dossier si besoin)

Date(s) ou période(s) de reportage :

Lieu(x) du reportage (bâtiment, espace souhaité) :

Équipe présente lors du reportage :

(Indiquez le nombre de personnes et précisez les fonctions)

Le reportage inclut-il d'assister à un cours ?

Oui Non

LA DIFFUSION DU REPORTAGE

Date ou période de publication du reportage :

Informations importantes :

- La présente autorisation de reportage ne concerne que l'objet et les lieux déclarés du reportage. Cette autorisation n'exempte pas le journaliste de son obligation de demander son autorisation individuelle à chaque personne qu'il désire filmer, photographier ou interviewer. L'université se décharge de toute responsabilité en cas de manquement éventuel à cette obligation.
- Toute demande de reportage nécessitant d'assister à un cours doit impérativement disposer de l'autorisation écrite de l'enseignant qui anime le cours. Sans cet accord, la présente autorisation de reportage sera considérée comme nulle et non avenue.
- Cette autorisation de reportage, une fois remplie et signée doit être adressée au service communication, au moins 4 jours ouvrés avant la date de reportage souhaitée. Les demandes de reportages trop tardives ne pourront être étudiées.

Merci de retourner cette demande préalablement remplie et signée au service communication :
service.communication@univ-paris8.fr

Le demandeur certifie exacts les renseignements portés sur la présente demande et confirme avoir bien lu et compris les informations importantes susmentionnées et s'engage à les respecter.

Fait à :

Le :

Signature

Visa du service communication

Avis :

Fait à Saint-Denis le :

Cachet + signature :

Décision de la présidente de l'Université ou par délégation la directrice générale des services

Autorisation Accordée Refusée

Fait à Saint-Denis le :

Cachet + signature :